

Critères de segmentation utilisés pour l'assurance individuelle Hospitalisation "HOSPIMAX".

Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance individuelle hospitalisation, nous tenons compte des critères d'acceptation (CA), d'étendue de la garantie (CE) et de tarification (CT) suivants :

Votre état de santé (CA, CE, CT) : votre état de santé actuel nous donne une indication des coûts médicaux futurs auxquels nous pouvons nous attendre après la souscription de la police. Cette information a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de votre prime.

Votre âge (CA, CE, CT) : plus vous avancez en âge, plus le risque de frais médicaux importants augmente.

C'est pourquoi, votre âge au moment où vous souhaitez souscrire l'assurance a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer. Votre âge influence également le montant de la prime établie à la souscription et en cours de contrat.

Situation de l'établissement hospitalier (CE) : dans notre pays, les coûts facturés par les établissements hospitaliers peuvent fortement différer d'un hôpital à l'autre. Pour une même intervention, les coûts peuvent différer fortement d'une région à l'autre. C'est pourquoi la situation de l'établissement hospitalier (région de Bruxelles Capitale et hors Belgique) peut avoir une influence sur l'étendue de la garantie.